

**SAGE - Contrat de Rivière
du bassin de l'Ouche**

Réunion du Bureau

*Vendredi 14 décembre 2007
10h30 Mairie de Longvic*

Compte-rendu

Etaient présents :

Madame Christine DURNERIN – Présidente de la CLE – syndicats d'aménagement de rivières

Madame Claude DARCIAUX – 1^{ère} vice-Présidente de la CLE – communes

Monsieur Luc JOLIET – 2^{ème} vice-Président – communes

Monsieur Maurice BORNET – membre – syndicats d'aménagement de rivières

Madame Cathy HEDIEUX – membre – usagers

Madame Christiane NEZ – membre - préfecture– Etat / Etablissements Publics

Monsieur Bernard ANGONIN – membre – Etat / Etablissements Publics

Mademoiselle Céline VIEILLARD – membre – Etat / Etablissements Publics

Absent excusé :

Monsieur Bernard GEVREY – membre - usagers

Ordre du jour : constitution des commissions thématiques du SAGE

Objectifs :

- Proposer et inscrire les membres de la CLE dans les différentes commissions
- Proposer des objectifs et un calendrier de réunions

Madame DURNERIN ouvre la séance, présente l'ordre du jour et pose les principes de base de la participation aux commissions thématiques.

Tout membre de la CLE est membre de droit des commissions thématiques, chaque commission doit être présidée par un membre de la CLE (article 8 du règlement intérieur de la CLE).

Sur 56 membres, 13 ont répondu à la demande de candidatures.

Madame DURNERIN fait procéder à la proposition des membres par commissions.

Commission « gestion qualitative »

Collège des représentants de la CLE :

- SMD
- SMEABOA
- Agence de l'Eau
- Conseil Général de la Côte d'Or
- SAPRR
- Laurent MONNOT - Lyonnaise des Eaux
- UFC Que Choisir
- DDAF
- DDASS
- FREDON
- Fédération départementale de la Pêche et des milieux Aquatiques

Maîtres d'ouvrages potentiels

- SI d'assainissement
- Stés Fermières
- communes

Experts à déterminer

Commission « gestion quantitative »

Collège des représentants de la CLE :

- CC St Jean-de-Losne Seurre
- SMEABOA
- Agence de l'Eau
- Conseil Général de la Côte d'Or
- ONEMA
- Laurent MONNOT - Lyonnaise des Eaux
- Chambre d'Agriculture
- DDAF
- DDASS
- DDE – SIS – prévention des risques
- VNF
- Fédération départementale de la Pêche et des milieux Aquatiques

Maîtres d'ouvrages potentiels

- SI de la Vandenesse
- Stés Fermières
- SIAEP
- VNF

Experts

- DIREN

Commission « Aménagement du Territoire »

Collège des représentants de la CLE :

- SMEABOA
- Agence de l'Eau
- Conseil Général de la Côte d'Or
- Cathy HEDIEUX - FFCK
- Chambre d'Agriculture
- DDE - ATA
- Etienne FLAMAND – association des barragistes

Maîtres d'ouvrages potentiels

- SCOT
- Communauté d'Agglomération
- Communautés de communes
- SI d'aménagement de rivière (dont Vandenesse)
- communes

Experts à déterminer

Monsieur JOLIET indique qu'il sera nécessaire de s'assurer d'une restitution des maîtres d'ouvrage intercommunaux (CC, SI...) vers leurs communes membres.

Suit une discussion sur les répartitions de compétences, l'articulation entre les décisions de la CLE/Comité de rivière et les actions des maîtres d'ouvrages. Mise en évidence de « passerelles » permanentes entre les différentes commissions.

Mme HEDIEUX demande des précisions sur les conditions de participation aux commissions. Mme DURNERIN rappelle que chaque membre de la CLE est membre de droit de chaque commission. Monsieur VIART précise que sur le plan réglementaire, la seule obligation est que le responsable d'une commission soit un membre de la CLE. Ainsi, le bureau à toute latitude pour admettre tout participant dont la présence peut s'avérer légitime au titre de ses compétences. De plus, les commissions travaillant également pour le Contrat de rivière, la présence des maîtres d'ouvrages est nécessaire pour l'élaboration des programmes d'études et de travaux.

Madame DURNERIN reprend la constitution des commissions.

Commission « Communication »

Mme HEDIEUX demande des précisions sur les enjeux de cette commission. Mme DURNERIN en expose les objectifs généraux, notamment l'importance d'une communication d'accompagnement de la démarche auprès des collectivités, mais également auprès du public en vue, au terme de l'élaboration du SAGE, de sa mise à l'enquête publique.

Mr JOLIET suggère que la communication réalisée soit relayée dans les communes vers les habitants via les bulletins municipaux.

Collège des représentants de la CLE :

- SMEABOA

- Agence de l'Eau
- Conseil Général de la Côte d'Or
- Conseil Régional

Maîtres d'ouvrages potentiels

- Communes
- SI
- Communauté d'Agglomération
- Communautés de communes

Experts à déterminer

Commission inter-SAGE « Nappe sud »

Cette commission ne pourra être mise en place qu'après concertation avec les membres du SAGE de la Vouge. Mme DARCIAUX suggère que ce soient les communes du bassin concernées par la nappe et le SMD qui participent prioritairement à cette commission. Elle indique également que la commune de Chenôve étant l'ancien siège du SMESAD (dissout), il serait possible de retrouver certaines études. Enfin, la commune de Longvic a elle même fait réaliser des études qui pourraient être mises à disposition pour l'état des lieux et le diagnostic.

Collège des représentants de la CLE Ouche:

- UFC Que Choisir
- SMEABOA
- SMD
- Agence de l'Eau
- DDASS
- DDAF

Maîtres d'ouvrages potentiels

- Communes de Longvic, Chenôve et Marsannay (BV Ouche)
- SI AEP

Experts

- BRGM
- fermiers

Mme DURNERIN propose que les commissions ainsi composées soient notifiées aux participants concernés.

Le calendrier des réunions des commissions est établi comme suit :

Jeudi 10 janvier – 16h / 18h – « gestion quantitative »

Jeudi 17 janvier - 16h / 18h – « gestion qualitative »

Jeudi 24 janvier – 16h / 17h – « aménagement du territoire »

17h / 18h – « communication »

Jeudi 31 janvier – 17h / 18h – « nappe sud »

Suite à discussion, il est décidé d'organiser les réunions en mairie de Longvic.

La Présidente de la CLE

Christine DURNERIN